



Conseil départemental de la Manche 24 février 2025 à 17H00 Signature des partenariats FIR

- Hamelin



Les 6 orientations de la politique 2022-2028 validées en session du 24 juin 2022

1. Un **partenariat renouvelé avec les huit intercommunalités** formalisant une relation directe avec le Département pour les opérations structurantes.
2. La **création d'un nouveau contrat à destination des cinq villes urbaines** du département, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches afin de créer un partenariat direct, construit autour d'enjeux spécifiques.
3. Un **partenariat renouvelé avec les 67 pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et de renforcer leur rôle de centralité.
4. Un **soutien renouvelé aux 373 communes rurales** ayant un rôle important de proximité, maillon indissociable de l'identité de la Manche.
5. Des **modalités techniques plus souples** apportant une plus grande autonomie pour les collectivités dans la définition de leurs besoins.
6. Un **objectif stratégique** pour la **transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive.**



Le Fonds d'Investissement Rural



Un contrat à destination des 373 communes non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services.

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre :

- Dépôt de candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR) ;
- Durée du dispositif : **2 ans** ;
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative) ;
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau ».

Modalités financières :

- Enveloppe par commune éligible calculée à raison de **100 €/habitant** (population DGF) avec application d'un **plancher de 50 000 €** et d'un **plafond à hauteur de 100 000 €** ;
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles défini par le maître d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement.

Les six thématiques de la politique territoriale

EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (vélos et vélos-piétons)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales (CTM)
- ...



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...





La prise en compte des enjeux de transition écologique et inclusive

Une volonté départementale d'œuvrer en faveur de la **transformation durable des territoires et de la cohésion sociale** par une **démarche d'incitation et d'accompagnement** des collectivités.

Objectif : Encourager les collectivités à aller au-delà des normes en vigueur et à appréhender le projet dans le cadre d'une innovation environnementale et sociale.

Une bonification possible, au cas par cas, de 20% de l'aide financière sous réserve du respect des conditions de bonification, si la commune **affiche une ambition supplémentaire en faveur de la transition écologique ET inclusive**.

La bonification est étudiée dès la phase de candidature à l'aide d'une note d'engagement de la collectivité puis confirmée lors de l'instruction des demandes de subvention.

① Le Département s'assurera dans un premier temps du respect des **conditions d'éligibilité** des différents projets au regard de la réglementation en vigueur (normes énergétiques et d'accessibilité) mais également au regard des éventuels critères départementaux propres à la thématique.

② La mise en place d'un **système de bonification aux projets les plus vertueux de 20% du montant de la subvention** attribuée permettant de dé plafonner les enveloppes attribuées aux communes.

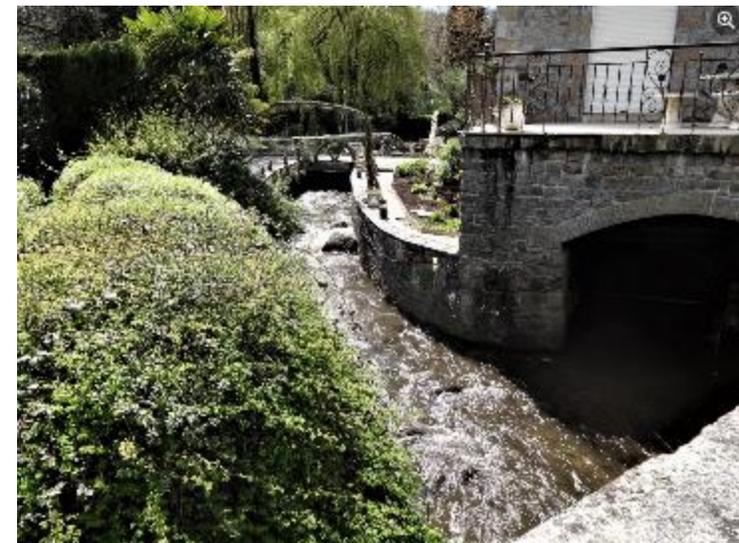


Rappel des modalités de suivi des dossiers

- 1** A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2** Une fois la subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3** Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délai, une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet ;
- 4** Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé de valoriser l'accompagnement du Département dans le respect de la charte de visibilité (notamment panneau de communication Fonds d'investissement rural fourni par le Département).

Hamelin

Aménagement du bourg



Hamelin

Aménagement du bourg

Éléments clés

Population DGF (2022) : 104 habitants

Enveloppe FIR : 50 000 €

Localisation de la commune

EPCI : Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie

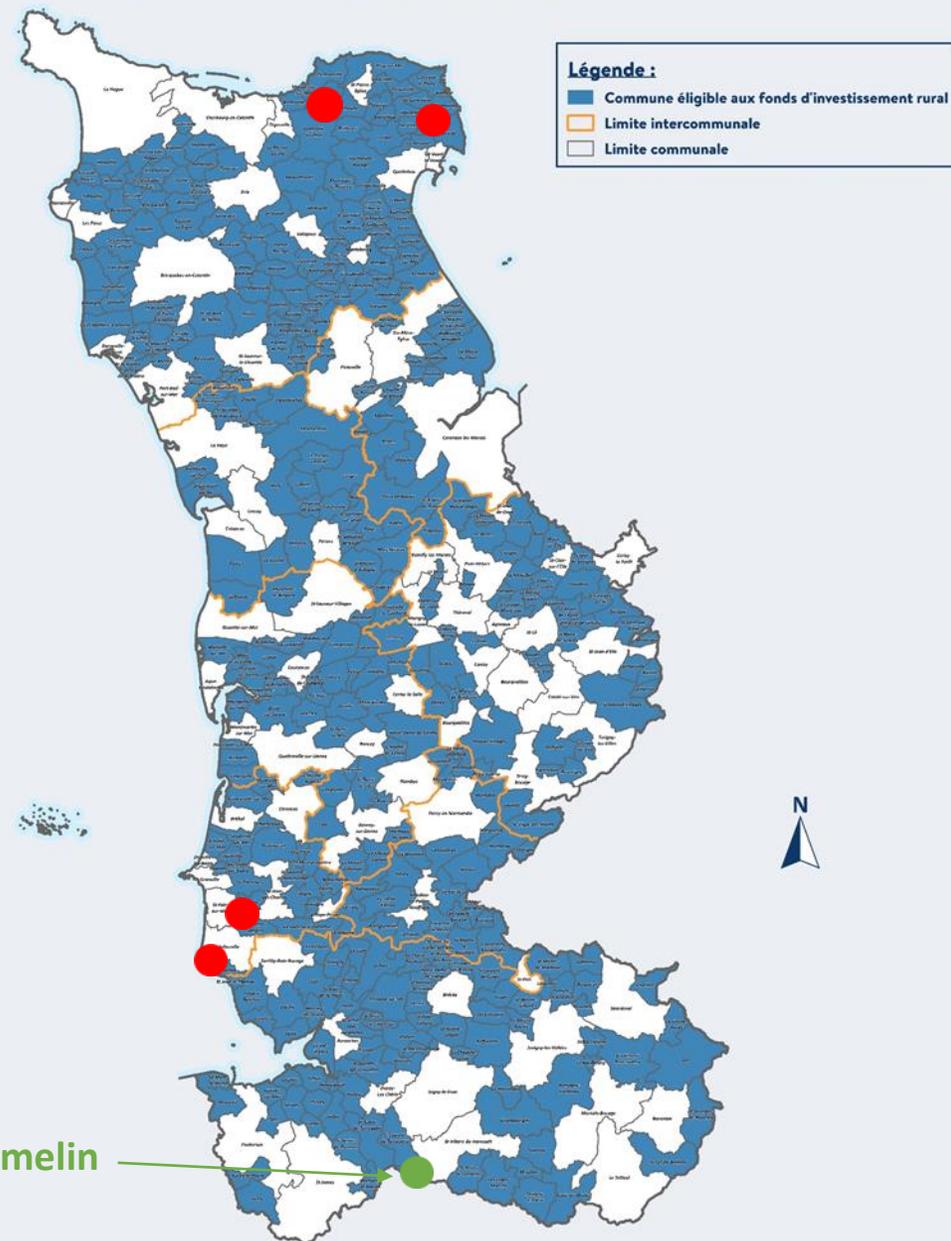
Canton : Saint-Hilaire-du-Harcouët

manche.fr



Communes éligibles aux FIR

Politique territoriale 2022-2028





Hamelin

Aménagement du bourg

Présentation de la commune :

Hamelin est une commune qui se situe au sud de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie. La vie économique est dynamique ; quatorze entreprises sont établies sur la commune dont la minoterie des Bois Olives. La qualité de vie et une vie associative riche attirent de nouveaux habitants malgré la petite taille de la commune. Les deux points faibles de la commune, sont l'absence de commerces et d'école.

Contexte (motivation du projet) :

La commune est traversée par la RD30 qui a un profil rectiligne favorable aux vitesses excessives et donc dangereuses : les vitesses relevées dans la traverse du bourg (V85: vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des véhicules) sont largement au-dessus de la vitesse autorisée de 50km/h. En effet, les comptages relevés dans l'agglomération sont autour de 66 km/h.

La commune a donc souhaité revoir l'aménagement de son bourg pour le sécuriser et l'embellir mais également pour réhabiliter les réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales en mauvaise état.

Un travail a donc été engagé à partir de 2021 avec le Département et le SDEAU 50. Le travail a visé le bourg et le hameau au Bois Olive. Toutefois, le présent dossier ne porte que sur l'aménagement du bourg.

Hamelin

Aménagement du bourg

Localisation du projet sur la commune





Hamelin

Aménagement du bourg

Echéancier :

- Autorisation de commencement de travaux : 25 novembre 2024
- Lancement des études préalables : Janvier 2024
- Lancement de maîtrise d'œuvre : Mars 2024
- Lancement des appels d'offre : Juin 2024 pour le réseau et 1^{er} trimestre 2025 pour l'aménagement de bourg-

Descriptif du projet et travaux envisagés :

La commune souhaite revoir l'aménagement de son bourg afin de le sécuriser et le rendre plus agréable.

Les travaux vont être réalisés en deux temps :

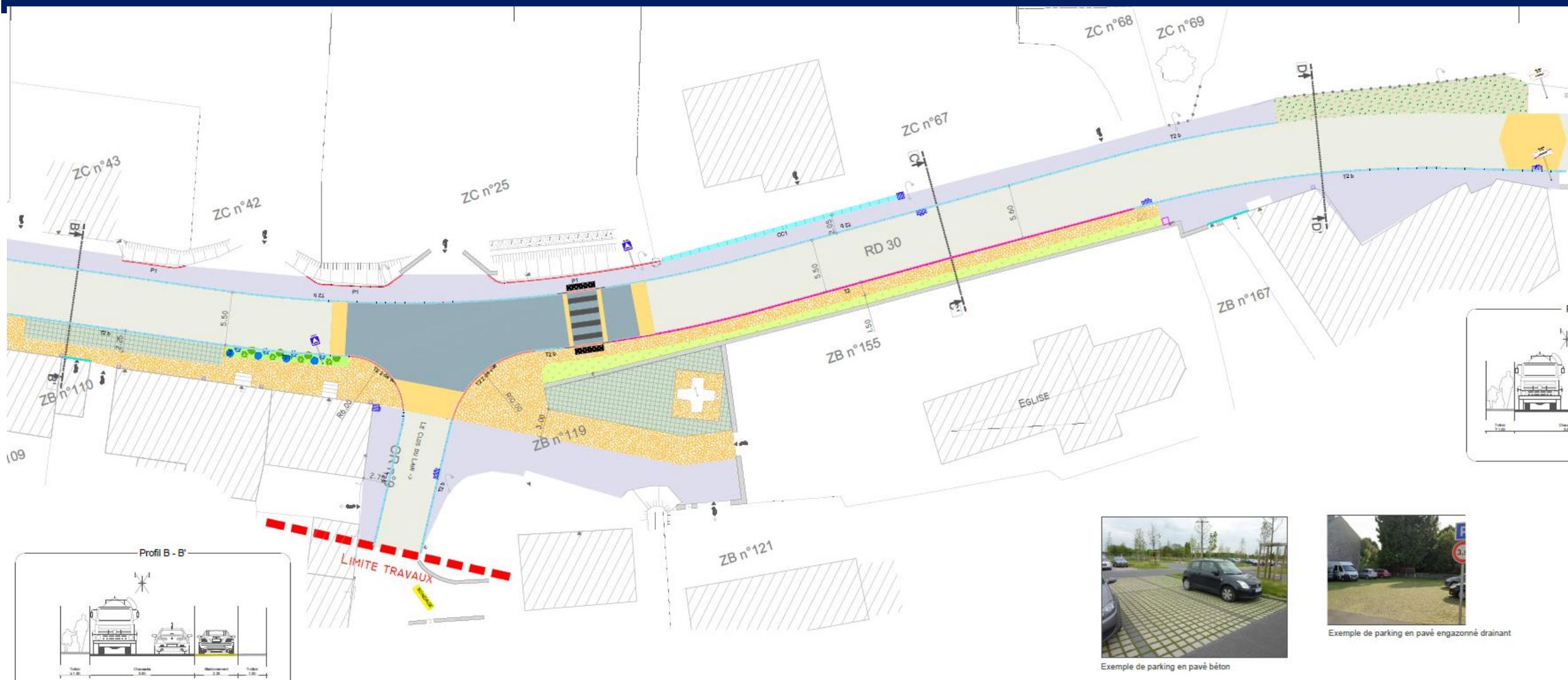
- Dans un premier temps, le réseau d'eaux pluviales sera refait à neuf ;
- Dans un deuxième temps, le projet d'embellissement et de sécurisation du bourg sera mis en œuvre.

Ce dernier se divise en six séquences qui visent les entrées de bourg avec des traitements de surface, des réductions de chaussées et des surélévations, l'aménagement des espaces publics autour de l'église et de la mairie avec l'installation de place de stationnements végétalisées.

Le projet a été réalisé par l'agence technique départementale du sud Manche accompagnée par une architecte paysagiste locale pour proposer un paysagement adapté. Ainsi, les plantations seront locales, peu consommatrices en eau et nécessiteront peu d'entretien.

Hamelin

Aménagement du bourg



Hamelin

Aménagement du Bourg

Place de l'église
Avant - Après



Place de la mairie
Avant - Après